



**Procès-Verbal de la réunion du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 juin 2024 à 20h00**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 3 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI (pouvoir à Madame Vanessa BAPST)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Extérieurs présents : Mme Courvoisier, Mme Thomas, Mrs Bressand, Brun, Coinçon, Dietre, Lachat, Jardot, Mavon, Prenat, Py

Le Maire laisse la parole à Madame Marie-Paule Courvoisier pour exprimer ses problèmes de voisinage.

**1. Rapport de la commission sécurité routière – réfection voirie :**

***Délibération n° 17/2024 : rapporteur Monsieur Emmanuel CHAMAGNE***

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE présente le projet d'aménagement de sécurité routière sur l'ensemble du village issu du travail de la commission. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et remercie les membres de la commission pour leur participation et le temps consacré. Une présentation du projet suivra prochainement.

**2. Renouvellement de l'adhésion maintenance service informatique (TE90) :**  
*Délibération n° 18/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le maire propose de renouveler l'adhésion auprès du syndicat Territoire d'Energies 90 dans les mêmes conditions que précédemment (maintenance de base et 3 options : prestation « dématérialisation » ; prestation « sauvegarde des données » ; prestation « connecteur pour le prélèvement de l'impôt à la source »).

Il rappelle le montant de la cotisation annuelle 2024 de 2 611€.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 9 voix POUR.**

**3. Groupement de commande pour la reliure et la restauration de registres (CDG 90)**  
*Délibération n° 19/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le Maire propose d'adhérer au groupement de commande auprès du centre de gestion de la fonction publique.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

**4. Participation aux frais de la salle du plateau pour l'association Sports et Loisirs :**  
*Délibération n°20/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Président André LACHAT de l'Association Sports et Loisirs ayant pour objet « subvention et participation aux frais de la salle du plateau ».

Le conseil donne son accord avec 7 voix POUR et 2 abstentions (membres de l'association) pour exonérer les frais de fonctionnement annuels, à compter de 2025.

De plus, la mairie ne sollicitera pas l'association Sport et Loisirs pour le financement de l'installation d'une aire de fitness et de deux tables de ping pong extérieures (subventionné à 50% par l'Agence Nationale du Sport, à 17% par la Communauté de Communes du Sud Territoire et 13% par le Conseil Départemental).

**5. Dossier demande de subvention au titre des amendes de police 2024 :**  
*Délibération n°21/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le Maire relit la présentation détaillée du projet « sécurité routière » envoyé au service du département pour la demande de subvention, qui en accuse réception.

## **6. Attributions fonds de concours CCST 2024 :**

*Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Sont accordées par la Communauté de Communes du Sud Territoire :

- 1 255 € pour l'acquisition de deux abribus
- 28 316 € pour les aménagements de la sécurité routière
- 2 248 € pour l'acquisition d'un lave-vaisselle (salle du plateau)
- 3 630 € pour l'installation d'une aire de fitness et de deux tables de tennis de table

## **7. Contrôle d'accessibilité du patrimoine communal :**

*Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Suite à la visite d'un représentant de la Direction Départementale pour effectuer un état des lieux sur l'accessibilité et la mise en conformité du patrimoine communal, Monsieur le Maire résume les interventions à faire sur les cinq établissements recevant du public.

## **8. Devis extension columbarium cimetière :**

*Délibération n°22/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le columbarium actuel étant complet, Monsieur le Maire fait lecture de deux devis pour l'installation d'un second columbarium similaire à l'existant. Le devis de la marbrerie CARRARA est retenu pour la somme de **10 600 € HT**.

Voté à l'unanimité.

## **9. Informations et questions diverses :**

- Organisation des tours de garde pour les prochaines élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024
- Le festival « Contes et Compagnies » aura lieu à la salle de la Familiale le mardi 27 septembre 2024 à 18h00. Des informations complémentaires vous parviendront début septembre.

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Gilles PERRIN